



COMMUNE DE BOUGY-VILLARS

AVIS IMPORTANT

Interdiction des feux et engins pyrotechniques



Le 9 juillet, le Canton de Vaud a prononcé une interdiction générale de tous les feux en plein air et engins pyrotechniques sur tout son territoire.

Sont interdits en tout temps :

- **L'usage d'engins pyrotechniques de toute nature (aériens ou non),**
- **Les feux en plein air,**

L'usage de grills à bois, charbon ou gaz est interdit dans l'espace public.

Leur utilisation reste autorisée dans l'espace privé, sous la responsabilité de leurs utilisateurs, aux conditions suivantes:

- **Installer le barbecue ou le grill sur une surface incombustible, telle que du béton ou des dalles en pierre ;**
- **Assurer une surveillance permanente par une personne présente sur place ;**
- **Maintenir une distance de sécurité suffisante avec toute végétation sèche ou inflammable, soit au minimum 10 mètres des champs, haies et broussailles, et 100 mètres des forêts ;**
- **Faire l'objet d'une extinction complète des braises et une élimination sûre des cendres.**